

## Que doit faire un élève en cas d'absence en cours?

Réf : **Code de l'éducation : L 131.1 à L 131.9. Décret du 18/11/2014 et règlement intérieur du lycée approuvé par le conseil d'administration**

Situation	Que faire ?	Où ?	Quand ?	Suites données	Observations
<b>Absence prévue</b>	Demande d'autorisation préalable	BVS :  ➤ Carnet de liaison avec billet. ➤ Justificatif	Avant l'absence, se présenter au BVS. Informer les professeurs (montrer le carnet de liaison ou autre justificatif)	<b>Si motif légitime ou valable (1) : absence autorisée et classée</b>	<b>Prévoir le rattrapage des cours (4) et éventuellement du DS sur un créneau libre</b>
				<b>Autorisation d'absence refusée</b>	
<b>Absence non prévue</b>	Prévenir l'établissement dans le plus bref délai	BVS :  ➤ Téléphone ➤ Mail	Carnet de liaison avec billet rempli avec justificatif, dans la journée du retour (3)	<b>Si motif légitime ou valable (1) : absence classée</b>	<b>Prévoir le rattrapage des cours et éventuellement du DS sur un créneau libre</b>
				<b>Si non légitime ou non valable (2)</b>	<b>Prévoir le rattrapage des cours (4), du DS (le cas échéant) le mercredi après midi suivant</b>

1. **Motifs légitimes** : Maladie, maladie contagieuse, réunion solennelle de la famille, difficultés accidentelles de communication, déplacements des parents quand les enfants les suivent. **Motif valable** : Qualifié par le directeur académique de l'Education nationale ou par délégation le proviseur. Le service de santé du lycée peut être sollicité pour vérifications.
2. **Des punitions adaptées à la situation de l'élève peuvent être données. Dans des situations plus graves, un avertissement ou un blâme peut être prononcé au titre de sanctions éducatives. Un signalement est fait à la direction académique de l'Education nationale qui engage des procédures.**
3. Une absence non justifiée le jour du retour au lycée peut entraîner une retenue (1h) et un appel à la famille.
4. Le contenu des cours et devoirs à faire sont notés par les professeurs dans le cahier de texte numérique